



# LE MOT DU MAIRE

La fin de l'été se profile et les vacances ne seront bientôt qu'un lointain souvenir! Situation bien différente pour l'épidémie de Covid 19, encore très active et qui doit nous inciter à redoubler de prudence en respectant scrupuleusement les conseils des autorités médicales et scientifiques.

## RENTREE SCOLAIRE

Le port du masque, la présence des parents ont permis que la rentrée se déroule dans de bonnes conditions. Merci à tous ceux qui y ont contribué.

Malgré nos demandes, maintes fois répétées, les inscriptions à la cantine ont été cahotiques! Un enfant sur deux n'était pas inscrit aux repas des trois premiers jours! alors que la Mairie se doit de confirmer le nombre des repas définitif au fournisseur la veille avant dix heures du matin! Heureusement que nous avons commandé des repas supplémentaires en se fondant sur les chiffres des années précédentes !

Nous ne pouvons passer outre ces contraintes matérielles et demandons aux parents d'être vigilants pour la commande des repas mais aussi pour les paiements de la cantine et de l'étude pour lesquels nous devons sans cesse faire des rappels et pour certains avec plusieurs mois d'impayés.

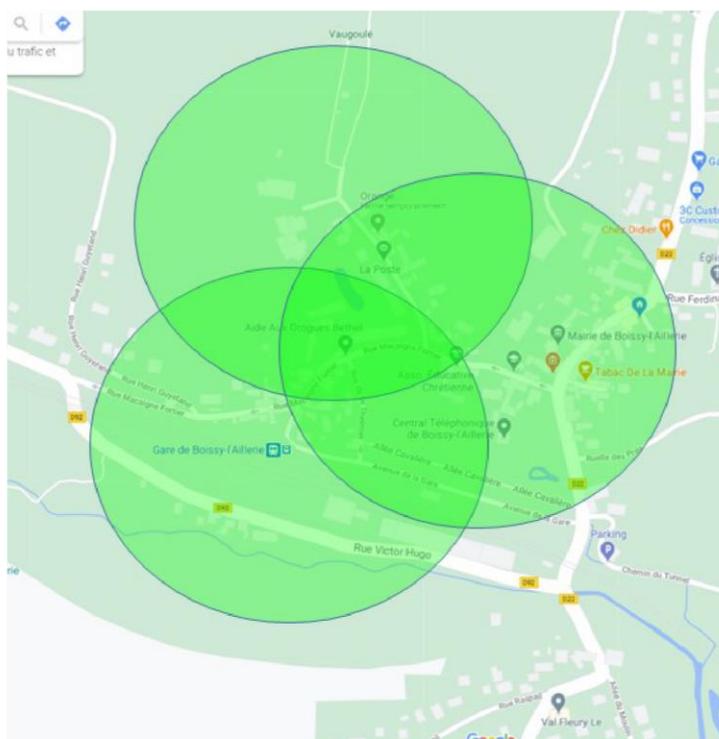
## OBLIGATION DE PORT DU MASQUE

Pour cette rentrée, deux arrêtés préfectoraux d'une durée d'un mois concernant la COVID 19, à savoir :

- N°2020-627, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus aux abords de tous les établissements d'enseignement dans un périmètre de deux cents mètres autour de l'entrée des écoles.

- N°2020-626, La même interdiction concerne l'enceinte et les abords de la gare dans le même périmètre de 200 mètres.

Le port du masque devient donc obligatoire dans le centre du village. Les deux arrêtés sont à disposition sur notre site Internet dans la rubrique « Informations du mois ».



# POINT TRAVAUX

## **Ecole/cantine**

Les travaux d'extension de la cantine reprennent dans le courant de la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre.

## **Médiathèque**

Les travaux d'aménagement de l'ancienne poste en médiathèque vont également commencer début septembre. Ces travaux vont générer une indisponibilité de plusieurs places de stationnement, particulièrement les deux premières semaines où le stationnement derrière l'ancienne poste ne sera pas possible. Je conseille vivement aux parents, dans la mesure du possible, d'éviter de venir en voiture jusqu'à l'école.

## **VOIRIE (information importante !)**

Nous avons obtenu du conseil départemental, la **réfection complète de la rue de la République et de la route de Beauvais** (à

partir du passage à niveau jusqu'au rond-point du centre médical)

**Ces travaux débuteront le 14 septembre en journée par demi-chaussée** (traversée de Boissy l'Aillerie difficile ces jours-là)

**Puis, du 14 au 18 septembre, de nuit, de 21 heures à 6 heures du matin. La rue de la République et la route de Beauvais seront fermées pour la réfection de la chaussée avec interdiction de stationner.** Ces dates sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet de modifications.

Afin que chacun puisse rejoindre son domicile ; le chemin du cimetière, la rue de l'égalité, la rue du docteur Thelmier, la rue Macaigne Fortier seront ouverts à la circulation dans les deux sens pendant cette tranche horaire (stationnement interdit rue Macaigne Fortier compte tenu de l'étroitesse de la rue)

Des panneaux d'information seront mis en place par le Département

Je vous invite vivement, si vous devez sortir ou rentrer pendant cette tranche horaire de nuit, de prendre vos dispositions en conséquence.



## **FLEURISSEMENT**

Nous sommes fiers d'apporter à nos concitoyens un environnement de qualité avec un fleurissement abondant.

Mais, cette année encore, nous déplorons des dégradations de jardinières et notre colère n'a d'égal que notre écœurement ! Des témoins nous ont confirmé la présence de jeunes buxériens au sein de ces groupes désœuvrés sans scrupules.

Chaque parent de notre village doit se sentir concerné par ces pratiques inacceptables, sachant que « l'effet de groupe » peut modifier considérablement l'attitude de jeunes ordinairement sensés et bien élevés !

Il est important de rappeler aux parents qu'ils sont responsables des agissements de leurs enfants mineurs !

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique aura lieu du lundi 21 septembre au vendredi 23 octobre pour l'extension d'un bâtiment logistique implanté sur le territoire de la commune de Puisieux-Pontoise ZAC de la chaussée. Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie à partir du 21 septembre, aux heures d'ouverture (avec cahier de recueil des informations).

Le commissaire enquêteur assurera une permanence en Mairie de Puisieux-Pontoise :

- Le vendredi 25 septembre de 14h à 18h
- Le vendredi 2 octobre de 15h à 18h
- Le samedi 10 octobre de 9h à 12 h
- Le mardi 13 octobre de 15h à 18 h
- Le vendredi 23 octobre de 14h à 18 h

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la préfecture, [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr) dans la rubrique « Politiques publiques - Environnement, risques et nuisances – ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Enquêtes publiques 2020 – Société PANHARD DEVELOPPEMENT à PUISEUX-PONTOISE).

## **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Nous rappelons que les déchets ménagers et autres déchets de tri doivent être déposés dans les containers (et non dans des sacs laissés sur les trottoirs) et qu'ils doivent être sortis au plus tôt la veille au soir.

## **LASSE ET MUSELIÈRE POUR LES CHIENS**

Nous devons rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse impérativement au cours de leur promenade et muselés pour ceux des catégories 1 & 2. Compte tenu que plusieurs personnes ne tiennent pas compte de cette obligation, nous serons dans l'obligation de les verbaliser si nécessaire.

**Bonne lecture et à très bientôt**

**Bien à vous**

**Michel Guiard**